



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 3 avril 2025

Date de convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 13

Quorum : 8

Votants : 15 dont 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel HAEMMERER, Estelle PIAU Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoirs : Michel GERVAIS ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ

Secrétaire de séance : Estelle PIAU

Ordre du jour :

- Assainissement :
 - o Approbation du compte financier unique 2024
 - o Affectation des résultats 2024
 - o Vote du budget 2025
- Lotissement :
 - o Approbation du compte financier unique 2024
 - o Affectation des résultats 2024
 - o Vote du budget 2025
- Commune :
 - o Approbation du compte financier unique 2024
 - o Affectation des résultats 2024
 - o Vote du budget 2025
- Vote du taux des taxes communales
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour des virements de crédits
- Subventions aux associations
- Validation des devis suite à l'approbation du budget
- Questions diverses

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour ne sera pas traité comme indiqué dans la convocation pour faciliter le déroulement de la réunion.

1- Délibérations

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sous la présidence de Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, M Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances présente le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	21 823.49 €	11 196.03 €
Recettes	30 168.80 €	46 935.08 €
Résultat exercice 2023	8 345.31 €	35 739.05 €
Résultat reporté 2022	23 662.48 €	28 597.95 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	32 007.79 €	64 337.00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique 2024.

Intervention : aucune

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 du BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX

Sous la présidence de Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, M Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances présente le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	71 874.89 €	71 874.89 €
Recettes	71 874.89 €	70 919.89 €
Résultat exercice 2023	0.00 €	- 955.00 €
Résultat reporté 2022	0.00 €	- 2 919.89 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	0.00 €	- 3 874.89 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique 2024.

Intervention : aucune

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 du BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, M Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances présente le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	534 781.50 €
Recettes	571 588.49 €
Résultat exercice 2023	136 806.99 €
Résultat reporté 2022	319 773.62 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	456 580.61 €

Investissement

Dépenses	738 696.43 €
Recettes	688 126.33 €
Résultat exercice 2023	-50 570.10 €
Résultat reporté 2022	-167 346.09 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	- 217 916.19 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique 2024.

Intervention : aucune

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2024 :	8 345.361 €
Report à nouveau ;	23 662.48 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 :	32 007.79 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) :	64 337.00 €	
Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :
Dépenses : 0.00 €	Recettes : 0.00 €	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement :	0.00 €	

Affecte les résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter au budget pour 2025,

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 32 007.79 € €
- Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 sur l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » pour 64 337.00 €

Intervention : aucune

Arrivée de Michel HAEMMERER

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 du BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	0.00 €
Report à nouveau ;	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 :	0.00 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) :	- 3 874.89 €	
Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :
Dépenses : 0.00 €	Recettes : 0.00 €	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement :	0.00 €	

Affecte les résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter au budget 2025 :

- Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 sur l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » pour 3 874.89 €

Intervention : aucune

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 du BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	136 806.99 €
Report à nouveau ;	319 773.62 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 :	456 580.61 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) :	- 217 916.19 €	
Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :
Dépenses : 98 893.00 €	Recettes : 301 315.00€	202 422.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement :	15 494.19 €	

Affecte les résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'affecter au budget 2025 :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 441 086.42 € et au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 15 494.19 €
- le résultat d'investissement de l'exercice 2024 sur l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » pour 217 916 19 €

Intervention : aucune

APPROBATION DU BUDGET 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 13 mars 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49 231.79 €	49 231.79 €

Section d'investissement	77 455.00 €	77 455.00 €
TOTAL	126 686.79 €	126 686.79 €

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission finances du 13 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49 231.79 €	49 231.79 €
Section d'investissement	77 455.00 €	77 455.00 €
TOTAL	126 686.79 €	126 686.79 €

Intervention : aucune

APPROBATION DU BUDGET 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 13 mars 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	71 875.00 €	71 875.00 €
Section d'investissement	75 749.89 €	75 749.89 €
TOTAL	147 624 89 €	147 624.89 €

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission finances du 13 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	71 875.00 €	71 875.00 €
Section d'investissement	75 749.89 €	75 749.89 €
TOTAL	147 624 89 €	147 624.89 €

Intervention : aucune

APPROBATION DU BUDGET 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 13 mars 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 067 443.42.	1 067 443.42 €
Section d'investissement	568 385.35 €	568 385.35 €
TOTAL	1 635 828.77 €	1 635 828.77 €

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission finances du 13 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 067 443.42.	1 067 443.42.
Section d'investissement	568 385.35 €	568 385.35 €
TOTAL	1 635 828.77 €	1 635 828.77 €

Interventions :

- *Pierrick BERRIGUIOT* donne lecture de la note brève et synthétique qui sera publiée sur le site de la commune.
- *Didier TORCHÉ* précise que pour les travaux à l'école (menuiseries), la demande de DETR a été faite le 4 février dernier et qu'un fonds de concours pourra être sollicité.

Reprise normale de l'ordre du jour

TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **FIXE** les taux d'imposition en 2025 à :

- Taxe Foncière Bâti : 31.60 % ;
- Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 % ;
- Taxe d'Habitation : 17.78 %

Soit sans augmentation par rapport à 2024.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Intervention : aucune

VIREMENTS DE CREDITS

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 69 406.08 € pour la section de fonctionnement et 25 509.15€ pour la section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Intervention : aucune

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, fait part aux membres du conseil municipal des demandes de subventions des associations communales et autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Le Cormier	100.00 €
Comité des Fêtes de Cormes (sans vote de Michel HAEMMERER, membre du CA de l'association)	700.00 €
Comité pour le Patrimoine de Cormes (sans vote de Pierrick BERRIGUIOT, membre du CA de l'association)	300.00 €
Club Pêche Loisirs	50.00 €
Association des Parents d'Elèves Cormes	500.00 €
Prévention Routière	50.00 €
Comice Agricole Canton de la Ferté-Bernard	250.00 €
Don du Sang	100.00 €

Intervention : aucune

TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « Voirie » a proposé divers travaux sur les :

- Voie communale n°402 dite « Rte de St Jean »,
- Voie communale n°222 dit « Chemin de la Foulrière »

Monsieur le Maire présente les devis correspondants :

- FLECHARD TP pour 130 995.80 € HT
- PIGEON TP pour 79 299.41 € HT
- COLAS pour 72 877.52 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier ce devis à l'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au Département une aide à la voirie communale et à la Communauté de communes un fonds de concours.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures afférentes à ces travaux.

Intervention : aucune

ECOLE ROGER MAHUET – PEINTURES 2 COULOIRS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant les travaux de peinture à l'école Roger Mahuet (2 couloirs), qui doivent être engagés en juillet prochain dès le début des vacances scolaires, à savoir :

- Jacky AGIS : 5 058.12 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la société Jacky AGIS pour 5 058.12 € HT qui répond au besoin de la commune compte tenu de son engagement temporel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis à ladite société.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découplant.

Intervention : aucune

ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait utile de remplacer le souffleur thermique ainsi que la perceuse.

Monsieur le Maire précise que ces deux équipements pourraient être inscrits en section d'investissement pour un montant total de 661.75 € HT (respectivement 366.75 € HT chez Vincent Loisirs Motoculture et 295 € HT chez SETIN).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'achat de ces équipements.

AUTORISE l'inscription des achats en section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découplant.

Intervention : aucune

- 2- **Questions diverses** : sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Estelle PIAU